

SAISON 2024

NAGE AVEC PALMES

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 07/10/2023

CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR PISCINE

Belgrade (Serbie)
Du 7 au 14 juillet 2024

« Pouvoir sélectionner les meilleurs Français à un moment précis de la saison pour atteindre nos objectifs »

A - OBJECTIFS

A1 – Les objectifs de l’olympiade 2021 / 2024 de l’équipe de France « Sénior » :

1. Figurer systématiquement au tableau des nations médaillées au championnat du Monde et d’Europe

Ce qui implique :

EN INDIVIDUEL

- ✓ Elite : se classer systématiquement dans le « top 3 » mondial dans au moins une épreuve
- ✓ Sénior :
 - Épreuves à moyenne et forte densité (plus de 15 nations) : passer d’une 8/7^{ème} place mondiale à une 5/4^{ème} place dans au moins 1 épreuve
 - Épreuves à faible densité (moins de 15 nations) : passer d’une 6/5^{ème} place mondiale à une 4/3^{ème} place dans au moins 1 épreuve

EN RELAI

- ✓ Accéder systématiquement à la finale et se classer dans le « top 6 »

2. Obtenir des quotas aux Jeux Mondiaux 2022 et 2025 en individuel et en relai, chez les femmes et les hommes
3. Permettre à la relève (21 ans et moins) d’engranger de l’expérience en se confrontant à l’élite mondiale lors d’une compétition internationale de référence

A2 – Les objectifs de la saison 2024 :

1. Obtenir des quotas pour les Jeux Mondiaux 2025 : être classé dans les épreuves individuelles et de relais inscrites au programme des Jeux Mondiaux dans le « top 7 » au « ranking international » mis à jour à l’issue des manches de coupe du monde des clubs et du championnat du Monde 2024
2. Gagner minimum 3 médailles dont au moins 1 d’or
3. Se classer dans le « top 10 » au rang des médailles et dans le « top 8 » au rang finales

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – L’âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Sénior est de 15 ans révolus.

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

B3 – Sélections individuelles : la sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du championnat de France Elite Piscine 2024.

B4 – Sélections relais : la sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors des compétitions sélectives pour le championnat de France Elite Piscine, des manches de coupe du Monde des clubs et du championnat de France Elite Piscine de la saison 2024. Seuls les sportifs qui auront participé au championnat de France Elite Piscine 2024 pourront prétendre être proposés à la sélection en équipe de France au titre des relais.

C – PROPOSITION A LA SELECTION A TITRE INDIVIDUEL

C1 – Les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions sélectives (B4), dans une même épreuve individuelle, seront proposés à la sélection (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé au moins 1 Temps Sénior Piscine (TSP) en série
- ✓ Se classer dans les 2 premiers de la finale A
- ✓ Répondre aux objectifs précisés au chapitre A

C2 – Un sportif de 21 ans et moins (né en 2003 et après) pourra être proposé à la sélection si les conditions suivantes sont réunies (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé 1 Temps Relève Piscine (TRP) en série
- ✓ Se classer premier de la finale A
- ✓ Répondre aux objectifs précisés au chapitre A

C3 – Les Temps Sénior Piscine (TSP) sont précisés au chapitre H.

D – PROPOSITION A LA SELECTION AU TITRE D'UN RELAI

D1 – Un relai France Sénior sera sélectionné à la discrétion du DTN si les meilleurs nageurs de la distance du relai considéré, identifiés parmi les sportifs proposés à la sélection à titre individuel et sur la base du « ranking national » mis à jour à l'issue du championnat de France Elite Piscine 2024, répondent aux objectifs précisés au chapitre A.

E – DEPARTAGE

E1 – En cas d'égalité, le sportif le mieux classé au « ranking international » de la saison en cours sera proposé à la sélection.

F - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

F1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ D'un coach de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux fédéraux en charge d'un Pôle France

Le comité de sélection agit dans la stricte application des présentes règles.

Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

F2 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

F3 – Un sportif proposé à la sélection en individuel qui ne s’engagerait pas à nager dans un relai au sein duquel il a une plus-value pour atteindre les objectifs précisés au chapitre A verra sa sélection non confirmée par le DTN.

F4 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

F5 – La sélection d’un sportif pourra être remise en question à l’issue de chaque action de la préparation terminale de l’équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

G2 - En fonction des choix stratégiques qui s’imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l’ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition du coach principal de l’Équipe de France concernée après avis du (des) coach(s) adjoint(s).

G3 – Un sportif sélectionné uniquement au titre d’un relai sera engagé dans au moins une épreuve individuelle dans l’objectif de préparer l’épreuve de relai pour laquelle il a été sélectionné.

G4 - En fonction des stratégies d’engagement qui seront mises en place, un relai pourra être recomposé et/ou complété à la discrétion du DTN par des sportifs sélectionnés à titre individuel.

H – TEMPS SÉLECTION PISCINE SENIOR

FEMININES	TSP (Sénior)	TU21 (Relève)
MONOPALME SURFACE		
50 SF	18.49	18.69
100 SF	40.89	41.59
200 SF	1.32.99	1.34.39
400 SF	3.22.99	3.26.29
800 SF	7.10.99	
1500 SF	13.59.99	
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	16.69	17.09
100 IM	38.59	39.19
200 IM	1.27.99	
400 IM	3.10.99	
BIPALMES SURFACE		
50 BI	22.69	22.79
100 BI	49.39	49.79
200 BI	1.49.99	1.50.39
400 BI	3.52.99	3.56.99

HOMMES	TSP (Sénior)	TU21 (Relève)
MONOPALME SURFACE		
50 SF	15.99	16.49
100 SF	36.29	37.29
200 SF	1.22.99	1.24.89
400 SF	3.03.99	3.07.29
800 SF	6.39.99	
1500 SF	12.59.99	
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	14.59	14.99
100 IM	33.99	34.49
200 IM	1.18.99	
400 IM	2.52.99	
BIPALMES SURFACE		
50 BI	19.49	19.89
100 BI	42.99	43.89
200 BI	1.37.99	1.39.79
400 BI	3.33.99	3.36.79

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique